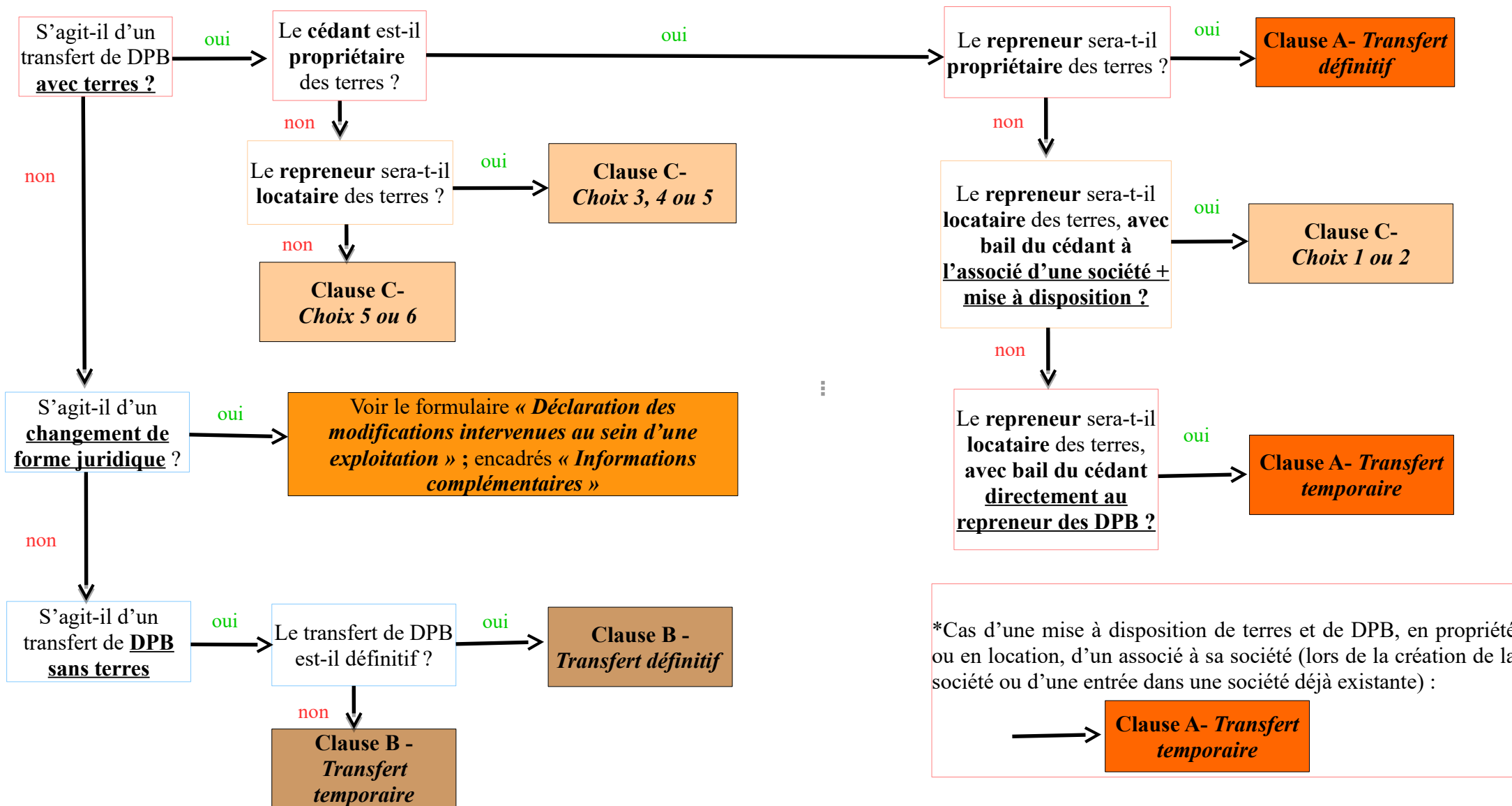


DDT 10 -TRANSFERT DE DPB 2021: quelle clause utiliser ?

(se référer également au document « comment procéder à un transfert de DPB ? »)

- Les clauses à utiliser dépendent de la manière dont les terres sont transmises entre le cédant des DPB et le repreneur des DPB .
- Dans le cas de société agricole (EARL, SCEA, GAEC,...), l'exploitant repreneur des DPB est la société qui demande les aides PAC (et NON l'associé).
- Un cédant de DPB ne peut transférer que des DPB dont il est propriétaire, hormis dans le cas d'une convention de mise à disposition de terres*.



*Cas d'une mise à disposition de terres et de DPB, en propriété ou en location, d'un associé à sa société (lors de la création de la société ou d'une entrée dans une société déjà existante) :

→ **Clause A- Transfert temporaire**